

Christine GRASS

Avec mon époux, nous avons créé, il y a 25 ans, une entreprise de transport de passagers, promenades en mer avec comme produit principal, la visite du Phare de Cordouan que nous proposons depuis 20 ans. Nous avons développé cette activité avec beaucoup de difficultés jusqu'à arriver à transporter actuellement environ 15 000 passagers par an. Cette année, nous avons réalisé un investissement important, à savoir l'achat d'un deuxième bateau pour l'exploiter au départ de Port Médoc, étant donné la constante progression de la demande.

La perspective de la construction d'un terminal méthanier au Verdon, de type Seveso II, nous inquiète énormément et, je pense que nos confrères de la rive droite ne me contrediront pas. Je rappelle qu'il y a actuellement en tout cinq bateaux à passagers qui travaillent sur l'Embouchure de l'Estuaire, deux côté Gironde et trois côté Charente Maritime. Les sites que nous proposons tous dans nos brochures sont des fleurons du patrimoine de l'Estuaire, à savoir Cordouan, les falaises de Meschers et l'abbaye de Talmont. De n'importe quel endroit où nous naviguerons avec nos clients, nous aurons les cuves sous nos yeux !

Deux questions s'imposent à notre esprit et concernent directement notre activité et l'économie qui en découle, car n'oublions pas que les 15000 touristes que transportent les Vedettes La Bohême, dont 10000 viennent spécialement pour le Phare de Cordouan, dorment, mangent, bref consomment sur place et que cela engendre toute une économie parallèle.

1. Il est évident que des contraintes seront imposées à la navigation au moment de l'arrivée d'un navire méthanier dans les passes, lors de son accostage et de son déchargement, puis de son départ. Si j'ai bien compris, il risque d'y avoir jusqu'à 240 bateaux par an et on ne me fera pas croire que tout se passera de nuit, comme semble nous l'expliquer la Société 4Gaz. Quels sont les résultats de l'étude de faisabilité maritime à ce sujet ? périmètres de sécurité autour des bateaux à chacune des étapes, horaires prévus et modalités des annonces aux plaisanciers et aux professionnels, procédures prévues en cas d'incident ou d'accident lors de l'entrée d'un méthanier dans l'estuaire etc...
2. Il est clair aussi que si ,en dépit de tout, ce projet se faisait, toutes les entreprises liées d'une façon ou d'une autre au tourisme, dont la nôtre bien sûr, verraient leur chiffre d'affaires baisser, et ce dès la simple annonce de l'acceptation du dossier ! Rappelons nous de la pollution du Prestige où

l'économie locale avait été touchée, alors même que les côtes n'avaient pratiquement pas été souillées ? 20 à 30 % de diminution du chiffre d'affaires de tout le secteur !... Qui indemniserà les acteurs économiques de cette Pointe-du-Médoc condamnée à être un site industriel lourd ? L'image du Nord Médoc sera définitivement rejetée de l'esprit des touristes et ce sera la ruine de tous les efforts entrepris depuis une vingtaine d'années. Qui paiera pour tout ça ?